Form No. 3477-178 Rev D

Manuel de l'utilisateur

Batteries Flex-Force Power System® de 60 V MAX

N° de modèle 66910—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 66912—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88920—N° de série 352100000 et suivants

N° de modèle 88925—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88941—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88950—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88960—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88975—N° de série 325100000 et suivants

N° de modèle 88980—N° de série 325100000 et suivants

Traduction du texte d'origine (FR)

3477-178

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE
Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées pas l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Introduction

Ces chargeurs et batteries sont destinés aux particuliers et aux professionnels. Ces batteries sont conçues pour être chargées uniquement avec des chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force™ de 60 V. Ces chargeurs sont conçus pour charger uniquement les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V. Ils ne sont pas conçus pour charger d'autres batteries. L'utilisation de ces produits à d'autres fins que celle prévue peut être dangereuse pour vous-même et toute personne à proximité.

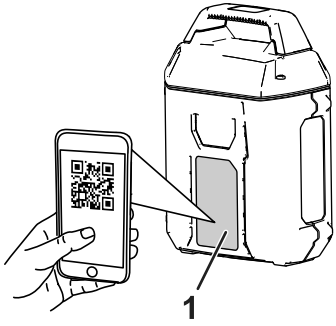
Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

Traduction du texte d'origine (FR)

Imprimé en Chine
Tous droits réservés
* 3 4 7 7 - 1 7 8 *

Pour obtenir des prestations de service, des pièces d'origine ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un concessionnaire-réparateur ou un distributeur agréé, ou encore le service client du fabricant. La Figure 1 indique l'emplacement des numéros de modèle et de série du produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

Important: **Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le QR code sur l'autocollant du numéro de série pour obtenir de plus amples informations.**



g446125

Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série.

N° de modèle _____

N° de série _____

Symbole de sécurité

Le symbole de sécurité (Figure 2) utilisé dans ce manuel et sur la machine identifie d'importants messages de sécurité dont vous devez tenir compte pour éviter des accidents.



g000502

Figure 2
Symbole de sécurité

Le symbole de sécurité apparaît au-dessus de toute information signalant des actions ou des situations dangereuses. Il est suivi de la mention **DANGER**, **ATTENTION** ou **PRUDENCE**.

DANGER signale un danger immédiat qui, s'il n'est pas évité, **entraînera obligatoirement** des blessures graves ou mortelles.

ATTENTION signale un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, **risque d'entraîner** des blessures graves ou mortelles.

PRUDENCE signale un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, **peut éventuellement entraîner** des blessures légères ou modérées.

Ce manuel utilise également deux autres termes pour faire passer des informations essentielles. **Important** pour attirer l'attention sur des informations d'ordre mécanique spécifiques et **Remarque** pour souligner des informations d'ordre général méritant une attention particulière.

Batterie

Modèle	Combinaisons certifiées
66910	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
66912	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88920	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88925	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88941	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88950	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88960	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88975	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.
88980	Cette batterie est certifiée par un tiers pour utilisation avec tous les outils et chargeurs Flex-Force.

Sécurité
IMPORTANTES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS – Ce manuel contient d'importantes consignes de sécurité et d'utilisation pour les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V et les chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V.
2. Avant d'utiliser le chargeur de batterie ou la batterie, lisez toutes les instructions et mises en gardes qui apparaissent sur le chargeur, la batterie et le produit utilisant la batterie.
3. PRUDENCE – Pour réduire les risques de blessures, chargez les batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V uniquement avec les chargeurs de batteries lithium-ion Flex-Force de 60 V. Les batteries d'une autre marque peuvent exploser et causer des blessures ou des dommages matériels.
4. ATTENTION – Amérique du Nord : vous pouvez causer un incendie ou un choc électrique si vous branchez le chargeur de batterie sur une prise qui n'est pas de 120 V. Ne branchez pas le chargeur de batterie à une prise autre que 120V. Pour un type de connexion différent, utilisez un adaptateur de la configuration correcte pour la prise secteur si nécessaire.
5. ATTENTION – Autres régions : vous pouvez causer un incendie ou un choc électrique si vous branchez le chargeur de batterie sur une prise qui n'est pas de 100 à 240 V. Ne branchez pas le chargeur de batterie à une prise autre que 100 à 240V. Pour un type de branchement différent, utilisez un adaptateur correctement configuré pour la prise, le cas échéant.
6. Ces appareils sont conformes à la section 15 de la réglementation FCC. Leur utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Ces appareils ne doivent pas créer de parasites nuisibles ; et (2) ces appareils doivent tolérer les parasites reçus, y compris ceux qui pourraient perturber leur fonctionnement.

I. Formation à l'utilisation

1. Ne confiez pas l'utilisation ou l'entretien de cet appareil à des enfants ou à des personnes non qualifiées. Seules les personnes responsables, formées à l'utilisation de l'appareil, ayant lu et compris les instructions et physiquement aptes sont autorisées à utiliser l'appareil ou à en faire l'entretien.
2. N'autorisez pas les enfants à utiliser ou jouer avec la batterie ou le chargeur ; certaines législations imposent un âge minimum pour leur utilisation.

II. Avant l'utilisation

1. Utilisez les appareils uniquement avec les batteries spécifiquement prévues. L'utilisation d'autres types de batterie peut créer un risque de blessure et/ou d'incendie.
2. N'utilisez pas de batterie ou de chargeur endommagé ou modifié. Ils pourraient se comporter de manière imprévisible et causer un incendie, une explosion ou un risque de blessure.
3. Si le cordon d'alimentation du chargeur est endommagé, adressez-vous à un concessionnaire-réparateur ou distributeur agréé pour le remplacer.

III. Utilisation

1. Chargez la batterie uniquement avec le chargeur spécifié par le fabricant de l'appareil. Un chargeur convenant à un type de batterie peut créer un risque d'incendie s'il est utilisé avec une autre batterie.
2. Ne chargez la batterie que dans un endroit bien ventilé.
3. Respectez toutes les instructions de charge et ne chargez pas la batterie à des températures hors de la plage spécifiée dans les instructions. Vous risquez sinon d'endommager la batterie et d'accroître le risque d'incendie.
4. Dans des conditions d'utilisation abusive, du liquide peut jaillir hors de la batterie ; évitez tout contact. En cas de contact accidentel avec le liquide, rincez à l'eau. En cas de contact du liquide avec les yeux, consultez un médecin. Le liquide éjecté de la batterie peut causer des irritations ou des brûlures.
5. N'exposez pas la batterie ou l'outil au feu ou à une température excessive. L'exposition au feu ou à une température supérieure à 130 °C peut provoquer une explosion.
6. PRUDENCE – la batterie peut présenter un risque d'incendie, d'explosion ou de brûlure chimique en cas de mauvais traitement.
 - Ne démontez pas la batterie.

- Remplacez toujours la batterie par une batterie Flex-Force d'origine ; l'utilisation de tout autre type de batterie peut causer un incendie ou un risque de blessure.
- Conservez les batteries hors de la portée des enfants et dans leur emballage d'origine jusqu'au moment de les utiliser.

IV. Entretien et remisage

1. N'autorisez pas les enfants à nettoyer ou faire l'entretien du chargeur de batterie.
2. Lorsque la batterie ne sert pas, rangez-la à l'écart d'objets métalliques tels que trombones, pièces de monnaie, clés, clous ou vis qui pourraient relier les bornes entre elles. Un court-circuit aux bornes de la batterie peut causer des brûlures ou un incendie.
3. N'essayez pas de réparer la batterie ou le chargeur. Pour assurer l'entretien sécuritaire du produit, confiez l'entretien de la batterie ou du chargeur à un concessionnaire-réparateur ou un distributeur agréé qui utilise des pièces de rechange identiques.
4. Vérifiez si la réglementation locale stipule des procédures de mise au rebut spéciales.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Symboles des autocollants



Les autocollants et les consignes de sécurité sont clairement visibles par l'utilisateur. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.

Les tableaux suivants décrivent les symboles de sécurité qui figurent sur les autocollants.

Symboles de sécurité de la batterie

	Lisez le *Manuel de l'utilisateur*.

Vue d'ensemble du produit

Caractéristiques techniques

Batterie

Modèle	Capacité de la batterie	Poids de la batterie
88920	2 Ah (108 Wh)	1,4 kg
88925	2,5 Ah (135 Wh)	1,4 kg
88941	4 Ah (216 Wh)	2,2 kg
88950	5 Ah (270 Wh)	2,2 kg
88960	6 Ah (324 Wh)	2,8 kg
88975	7,5 Ah (405 Wh)	2,9 kg
88980	8 Ah (432 Wh)	3,6 kg
66910	10 Ah (540 Wh)	3,6 kg
66912	12 Ah (648 Wh)	4 kg

Plages de températures adéquates

Charger la batterie entre	5 °C et 40 °C*
Utiliser la batterie entre	-30 °C et 49 °C
Stocker la batterie/le chargeur entre	5 °C et 40 °C*

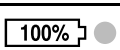
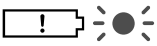
*Le temps de charge sera plus long en dehors de cette plage de température.

Rangez l'outil, la batterie et le chargeur dans un lieu fermé, propre et sec.

Utilisation

État de charge de la batterie

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour interpréter les indications du voyant sur le chargeur de batterie.

Symbole du chargeur	Voyant	Indique
	Clignotement vert	La batterie est en charge
	Vert	La batterie est chargée
	Rouge	La température de la batterie et/ou du chargeur est supérieure ou inférieure à la plage appropriée.
	Clignotement rouge	Anomalie de charge de la batterie*
	Éteint	Pas de batterie présente

Entretien

Aucun entretien et aucune révision ne sont nécessaires dans des conditions normales de fonctionnement.

La surface de l'équipement se nettoie simplement avec un chiffon sec.

Ne démontez pas l'équipement ; s'il est endommagé, adressez-vous à votre concessionnaire-réparateur ou un distributeur agréé.

Remisage

Important: **Rangez l'outil, la batterie et le chargeur de batterie uniquement à des températures comprises dans la plage adéquate ; voir Caractéristiques techniques (page 10).**

Important: **Si vous remisez l'outil pendant un an ou plus, retirez la batterie et chargez-la jusqu'à ce que 1 ou 2 de ses diodes deviennent vertes. Ne remisez pas une batterie complètement chargée ou complètement déchargée. Avant de réutiliser l'outil, chargez la batterie jusqu'à ce que le voyant gauche devienne vert sur le chargeur, ou que les 4 diodes de la batterie deviennent vertes.**

- Débranchez le produit de l'alimentation (autrement dit, retirez toutes les batteries) et recherchez tout dommage éventuel après utilisation.
- Nettoyez le produit pour éliminer les corps étrangers.
- Ne remisez pas la machine ou le chargeur en laissant la batterie dessus.
- Lorsqu'ils ne servent pas, rangez l'outil, la batterie et le chargeur hors de la portée des enfants.
- Tenez l'outil, la batterie et le chargeur à l'écart des agents corrosifs, tels que produits chimiques de jardinage et sels de déglaçage.
- Pour réduire les risques de blessures graves, ne rangez pas la batterie à l'extérieur ou dans un véhicule.
- Rangez l'outil, la batterie et le chargeur dans un lieu fermé, propre et sec.

Préparation de la batterie pour le recyclage

Important: **Après avoir retiré la batterie, recouvrez les bornes de ruban adhésif épais. N'essayez pas de détruire ou de démonter la batterie ni de déposer aucun de ses composants.**



Contactez votre municipalité ou votre concessionnaire-réparateur ou distributeur agréé pour plus d'informations sur le recyclage responsable de la batterie.

	Les batteries lithium-ion qui portent le label Call2Recycle peuvent être recyclées auprès de n'importe quel revendeur ou centre de recyclage de batteries participant au programme Call2Recycle (États-Unis et Canada uniquement). Pour trouver un revendeur ou le centre de recyclage participant le plus proche, appelez le +1-800-822-8837 ou rendez-vous sur www.call2recycle.org.
	Les batteries lithium-ion qui portent le label HEB (batterie haute énergie) représenté ici, et les batteries Flex-Force de 60 V, 6 Ah ou plus, peuvent être recyclées auprès de n'importe quel concessionnaire ou revendeur participant au programme Call2Recycle HEB. Pour trouver le concessionnaire ou le revendeur le plus proche, rendez-vous sur www.hebattery.org.

Si vous ne trouvez pas de revendeur ou de centre participant à proximité, ou pour tout renseignement sur le programme de recyclage auquel votre batterie peut prétendre, visitez le site du service client mentionné dans le manuel de l'utilisateur de votre outil/matériel pour plus d'informations sur le recyclage responsable de la batterie.

Hors des États-Unis et du Canada, veuillez contacter votre concessionnaire-réparateur ou votre distributeur agréé pour plus d'informations sur le recyclage responsable de la batterie.

Dépistage des défauts

Effectuez uniquement les opérations décrites dans ces instructions. Tout autre contrôle, entretien ou réparation doit être réalisé par un concessionnaire-réparateur agréé ou par un spécialiste qualifié si vous n'arrivez pas à résoudre le problème vous-même.

Problème	Cause possible	Mesure corrective
La batterie se décharge rapidement.	1. La température de la batterie est supérieure ou inférieure à la plage de température appropriée.	1. Placez la batterie dans un endroit sec, où la température est comprise entre 5 °C et 40 °C.
Le chargeur de batterie ne fonctionne pas.	1. La température du chargeur est supérieure ou inférieure à la plage de température adéquate. 2. La prise sur laquelle le chargeur est branché n'est pas sous tension.	1. Débranchez le chargeur et placez-le dans un endroit sec où la température est comprise entre 5 °C et 40 °C. 2. Adressez-vous à un électricien qualifié pour faire réparer la prise.
Le voyant du chargeur de batterie est rouge.	1. La température du chargeur de batterie et/ou de la batterie est supérieure ou inférieure à la plage de température adéquate.	1. Débranchez le chargeur de batterie et placez-le, ainsi que la batterie, dans un endroit sec où la température est comprise entre 5 °C et 40 °C.

Problème	Cause possible	Mesure corrective
Le voyant sur le chargeur de batterie clignote en rouge.	1. Une erreur de communication s'est produite entre la batterie et le chargeur.	1. Retirez la batterie du chargeur, débranchez le chargeur de la prise secteur et patientez 10 secondes. Rebranchez le chargeur dans la prise et insérez la batterie dans le chargeur. Si la LED du chargeur clignote encore en rouge, répétez cette procédure. Si la LED du chargeur clignote encore en rouge après 2 tentatives, mettez la batterie au rebut correctement dans un centre de recyclage de batteries.
	2. La batterie est faible.	2. Contactez un concessionnaire-réparateur ou distributeur agréé si la batterie est sous garantie, ou mettez-la au rebut correctement dans un centre de recyclage des batteries.
L'outil ne fonctionne pas ou fonctionne par intermittence.	1. Les fils de la batterie sont couverts d'humidité.	1. Laissez sécher ou essuyez la batterie.
	2. La batterie n'est pas complètement installée dans l'outil.	2. Retirez et remettez la batterie en place dans l'outil, en vérifiant qu'elle est complètement insérée et enclenchée.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction – www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. De fait, le gouvernement californien a clairement précisé qu'un avertissement de la Proposition 65 « était différent d'une décision réglementaire établissant l'innocuité d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentation, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances nécessitent d'afficher un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux largement inférieurs à ceux imposés par les exigences fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements liés au plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi faisons-nous figurer cet avertissement ?

Nous avons choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Nous fournissons des avertissements basés, dans certains cas, sur nos connaissances quant à la présence d'une ou de plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition associée à nos produits puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, vous avons décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, nous pourrions faire l'objet de poursuites par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc être assujettis à d'importantes pénalités.